

Formation Spécialisée du 18 septembre 2023 ex CHS CT

Dix points étaient à l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du PV de la FS du 25 mai 2023 (pour avis).
- 2 – Budget local 2023 : nouveaux devis (pour avis).
- 3 – Budget formation prévention 2023 : nouveaux devis (pour avis).
- 4 – DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) et PAP (Programme Annuel de Prévention) (pour avis)
- 5 – Résultat du questionnaire sur le télétravail (pour information).
- 6 – Registre SST, fiches de signalement,accidents de service, refus partiel ou total d'aménagement de poste, main courante RH (pour information)
- 7 – Conclusion d'un groupe de travail sur les conditions d'exercice des missions des agents nomades (pour information)
- 8 – Rapport du psychologue du travail concernant le SIP du Millénaire (pour information)
- 9 – Rapports des visites sur site de la délégation du CSA-FS
- 10 – Questions diverses

En introduction à l'instance, l'intersyndicale CGT, Solidaires et FO, a lu et soumis au vote la délibération ci-dessous.

Délibération de la FS du CSAL de la DDFIP 34 du 18-09-2023

Le départ du Docteur Baume laisse la DDFIP 34 avec un seul médecin du travail à partager avec la DDFIP 30, l'INSEE, les Douanes et la DGCCRF. Une situation intolérable qui met en danger la santé de nos agents. Les visites périodiques quinquennales ou les visites spécifiques obligatoires ne pourront être réalisées dans les délais recommandés par le droit du travail.

Monsieur le Président, nous vous rappelons votre responsabilité de préserver la santé physique et morale de vos agents. Il est vrai que d'autres directions et d'autres administrations connaissent les mêmes problèmes, d'ailleurs il n'y a plus de médecin du travail dans l'Aude et les PO. Mais certaines administrations ont pris leur responsabilité et ont signé des conventions avec des médecins du travail du privé, par exemple.

Nous, représentants du personnel, siégeant en Formation Spécialisée du CSAL de la DDFIP 34 vous demandons de trouver des solutions pour permettre à nos agents de travailler dans les conditions de santé préconisées par la loi.

L'ISST a confirmé la recevabilité de la demande

La Direction de son côté nous a informé que le recrutement d'un médecin de prévention est toujours en cours, faute de candidat.

1 – Approbation du PV de la FS du 25 mai 2023

Avant le vote, l'infirmière a précisé que les préconisations en matière de risque auditif du Centre de contact sont de faire un audiogramme tous les 3 ans et que cela était fait.

La FS lui a indiqué qu'un audiogramme devrait être réalisé à la prise de fonction, ce qui n'est pas le cas actuellement dans l'Hérault.

Les OS ont approuvé le PV à l'unanimité

2 – Budget local 2023 : nouveaux devis (pour avis).

Les OS à l'unanimité ont voté des actions pour un montant de 51 027,85 €.

Elles se répartissent de la manière suivante :

Une création de sanitaire à la FORPRO

A Sète des éclairages supplémentaires à l'extérieur, des boîtes à clé, Débrayage de portail à Sète

Lunel des tables extérieures et travaux de chauffage-sanitaire

A Béziers Verdier, achat et pose de dalle podotactiles et un déclencheur manuel à l'accueil.

Au Centre de Contact un diagnostic acoustique et des stores

Sur Pézenas des boîtes à clé

Pour tous les services communs de la signalétique

Sur tous les sites des lampadaires

Quatre chaises d'évacuation pour les personnes à mobilité réduite à Montmorency, Sète, Pézenas et CDC

Des trousseaux à pharmacie pour les agents nomades.

Il reste en solde 39 790,19 € pour l'exercice 2023, cette somme a déjà été trouvée pour partie à l'employé après les visites de la délégation de la FS abordée au point 9 de cette instance.

3 – Budget formation prévention 2023 : nouveaux devis

Ce budget validé à hauteur de 25 935 € n'est pas suffisamment abondé. Il a été porté à 29 562,56 € pour financer des formations supplémentaires présentées.

« Préventions Troubles Musculo-Squelettique (TMS) travail sur écran »

« Prévention TMS aménager son poste de travail »

« Prévenir les Risques Psycho-Sociaux (RPS) »

Formations Evacuation/Incendie.

Les OS les ont validées, nous vous invitons à vous inscrire lors de la diffusion des stages.

4 – DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) et PAP (Programme Annuel de Prévention)

L'accent est mis cette année sur l'évacuation et la prévention-incendie ainsi que la signalétique.

La Direction s'est engagée à vérifier la réalisation des exercices incendies d'ici la fin de l'année.

Certaines structures se sont exonérées de l'exercice sous motif de partager les locaux avec d'autres entités. L'ISST a précisé que ces exercices pouvaient être initiés sans s'associer aux autres occupants et qu'il y avait obligation d'effectuer 2 exercices par an au-delà d'un effectif de 50 personnes.

Hygiène-volant ménage : Le nombre d'heures est insuffisant. La Direction a indiqué qu'elle allait étudier l'augmentation du volume horaire soit par avenant au marché de nettoyage, soit par adjonction d'heures des agents BERKANI. Vos représentants ont demandé à ce que soit privilégiée la 2ème option. L'ISST a indiqué qu'une meilleure répartition du matériel mis à disposition sur les sites permettrait également de meilleures conditions de réalisation du ménage.

5 – Résultat du questionnaire sur le télétravail :

Les OS constatent qu'il existe toujours chez certains chefs de service une réelle réticence à accorder et gérer le télétravail au profit des agents.

Il nous a été signalé des cas de réduction arbitraire des jours télétravaillés depuis le séminaire organisé par la Direction locale à l'attention des chefs de service.

Le DDFIP estime que la gestion du télétravail relève de la compétence de chaque responsable. Il appartient à ce dernier d'organiser le télétravail de manière cohérente entre la quotité demandée par l'agent et les exigences de service.

Le DDFIP considère que chaque structure est unique au regard de ses effectifs, de ses missions, et des particularités du service.

Il nous a donc confirmé qu'aucune note de service départementale n'avait été établie dans le but de redessiner les conditions d'attribution et d'exercice du télétravail.

Si votre protocole a subi une réduction au cours des derniers mois, hormis une nécessité de service impérieuse, elle n'est pas justifiée et justifiable.

Tout discours d'un chef de service sur une application restreinte du télétravail relève dans les meilleurs des cas d'une totale incompréhension de sa part du message du DDFIP, au pire d'une manœuvre fallacieuse.

Le télétravail a un cadre et in fine chacun peut en cas de refus avoir recours à la CAP nationale.

Vos représentants ont également insisté au regard des gains de temps et de coûts sur le transport, éléments au bénéfice des agents.

Le télétravail demeure une organisation du travail susceptible de valoriser l'esprit d'équipe. Au vu des réponses, le taux de satisfaction demeure à un niveau élevé et constitue pour les télétravailleurs une source de motivation et d'engagement professionnel, n'en déplaise aux responsables réticents.

Le DDFIP s'est engagé à rappeler à ses chefs de service de faire preuve de transparence et d'équité dans l'attribution de jours de télétravail.

Ce questionnaire a également révélé que l'équipement de certains télétravailleurs pouvait être amélioré notamment en écran puisque la DDFIP dispose d'un stock.

6 – Registre SST, fiches de signalement, accidents de service, refus partiel ou total d'aménagement de poste.

L'assistant de prévention nous a présenté ce point, à cette occasion la qualité de son travail a pu être louée. A titre d'exemple nous avons pu apprécier sa réactivité dans l'exploitation du registre SST avec trois demandes déposées par des agents du Millénaire le mercredi, la résolution du problème est intervenue sous 24 heures.

S'agissant des accidents de service, une grande majorité est due à des chutes.

Les aménagements de poste ont été satisfaits à 78 %, à contrario on comptabilise 13 refus d'aménagement, dont 3 ont été formulés par des agents.

A noter également, la Direction actuelle, manifeste son intérêt et son respect pour les agents, elle s'inscrit dans une démarche pleine d'empathie à leur attention, elle adresse un courrier de soutien à tous les agents en arrêt de travail.

Cette action inédite jusqu'à présent, sans distinction de grade, mérite d'être saluée et mériterait de devenir une pratique régulière dans tous les départements.

7 – Conclusion d'un groupe de travail sur les conditions d'exercice des missions des agents nomades (pour information)

La DGFIP a engagé des discussions avec les OS à travers des Groupes de travail pour renforcer la sécurité CF [GT Sécurité des agents de la DGFIP](#) (pour ouvrir le lien faire contrôle -clic)

En local des GT animés par la division Contrôle -Recouvrement ont également été tenus avec des Huissiers, Géomètres, agent de la BCR et Vérificateurs.

Les conclusions et recommandations sont identiques à celles en national.

Pour l'Hérault :

Sur le plan matériel, pour éviter que les agents utilisent leur véhicule personnel dans certaines situations, une voiture supplémentaire sera fournie à la DDFIP, avant la fin de l'année, cette dotation permettra d'affecter un véhicule sur Béziers.

Les véhicules de service seront dotés d'une trousse de secours.

Une mise à jour et des demandes d'habilitations supplémentaires à PANO (proxy anonyme) sera faite pour permettre de consulter certains sites internet.

Dans l'accompagnement et la prévention des risques il sera également proposé une formation sur la gestion des conflits et des visites médicales dans la limite de la disponibilité de la médecine de prévention.

Les OS héraultaises avaient acté l'acquisition de Gilets par balles lors de leur dernier GT, le projet est abandonné, cette dotation est envisagée et gérée en national, la Direction locale ayant déjà répondu aux besoins exprimés.

8 – Rapport du psychologue du travail concernant le SIP du Millénaire (pour information)

Les OS avaient demandé qu'il soit fait un retour sur l'évolution de la situation six mois après le changement du responsable de la structure.

Le psychologue en charge de la médiation a donc mené des entretiens sur la base du volontariat avec les agents de la structure et des agents également partis du SIP, Un quart de l'effectif s'est exprimé.

Il ressort des échanges que le changement à la tête du SIP a permis d'apaiser et fluidifier les relations au sein des équipes. Le SIP présente une situation que l'on peut qualifier de « normale ».

Pour autant vos représentants FO DGFIP ont précisé qu'en terme de normal, le SIP, au même titre que les autres structures, souffre d'un sous-effectif chronique et ne peut dans ces conditions qu'offrir un service public dégradé avec notamment un accueil toujours source de stress.

En conclusion cette médiation était impérieuse, on ne peut que regretter le manque de réactivité de la Direction tant la situation est apparue et demeurée très dégradée et les souffrances des agents ignorées sur une trop longue période.

9 – Rapports des visites sur site de la délégation du CSA-FS :

La délégation s'est déplacée sur différents sites entre le mois de juin et septembre pour faire un état des lieux.

Si certains sites en fin de travaux pouvaient laisser deviner des réglages à la marge, force est de constater que d'autres sont de véritables points noirs avec la palme pour le bâtiment A de Béziers verdier.

Sur ces sites dégradés on constate les mêmes dysfonctionnements. Des installations électriques en triste état, des sanitaires calamiteux, un ménage mal fait faute d'heures suffisamment allouées, des espaces encombrés nuisant à la circulation des personnes ou encore des fenêtres condamnées ou offrant des conditions parfaites pour faire du bâtiment une passoire thermique.

Confrontées à cet inventaire, la Direction et les OS ont convenu dans un premier temps des réalisations de travaux rapides là où c'était possible pour :

Un hygiaphone et des occultants aux fenêtres à la Trésorerie Hérault amendes

Une modification de la rampe d'escalier à Lunel suite à l'accident d'une collègue

Une installation de store à Pezenas

une accessibilité aux toilettes pour les personnes à mobilité réduite et l'abaissement de la pointeuse et de la rampe d'accès au Millénaire.

Pour l'anecdote, une fouine a élu domicile dans les combles du SGC de Saint Mathieu, l'objectif est de la capturer sans la blesser, car espèce protégée...

10 - Questions diverses :

Pour le site de Béziers Clémenceau, le nombre de places de stationnement reste un problème récurrent. LE DDFIP nous a informé qu'il avait obtenu un droit de stationnement de 4 places auprès de la DDTM installée tout à côté. Elles viennent s'ajouter au 20 places existantes sur le site.

Lors de la visite de la délégation de la Formation Spécialisée sur le site, nous avons constaté dans le parking des tracés de places peu rationnels avec des pertes d'espace dus à des recoins sans utilité.

Nous avons donc précisé que le réaménagement et la rationalisation de l'espace pourrait permettre de créer 4 à 5 places supplémentaires.

Vos représentants en FS

Bernadette JAGA

Agnès NOVIO

Olivier VERNEGEOL

Nicolas PONTHEU



SECTION



HÉRAULT

Section FO DGFIP 34

fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr

site local : www.fo-dgfip-sd.fr/034/

site national : www.fo-dgfip.fr/

BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : Section FO DGFIP 34 - DDFIP 34

NOM : _____ PRENOM : _____

GRADE : _____ Echelon : _____ Indice : _____

AFFECTATION : _____

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : _____ le _____
(signature)

→ **crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**

Secrétaire départemental et permanent syndical local : Olivier VERNEGEOL

☎04.67.15.75.65